



ALZHEIMER SUD AISNE

Association Loi 1^{er} juillet 1901 et Décret du 16 Août 1901
RNA. N° W021001952 du 29 Mai 2017 - S/Préfecture Château-Thierry
Inscription au Journal Officiel n°22 du 03 juin 2017

Reconnue d'intérêt général à caractère social

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 février 2024

Le 24 février 2024 à 13 heures 45, conformément à la convocation adressée le 10 janvier 2024 et conformément aux statuts, les adhérents se sont retrouvés dans la salle située au 8 rue du Château à Château Thierry pour une assemblée générale annuelle.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les adhérents présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal.

A 14 h30, la présidente Edith DELANNOY accueille les personnes qui ont été invitées à cette assemblée et notamment Madame MARICOT Anne, maire de JAULGONNE et conseillère départementale chargée des personnes âgées.

Plusieurs personnes se sont excusées notamment Mme FUSELIER conseillère départementale, et Mr Guy SCHNEIDER, vice-président de l'association

Conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée est présidée par Madame Edith DELANNOY présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, Monsieur Guy DELANNOY, secrétaire de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. 34 personnes sur 54 inscrits ont signé le registre. L'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

En préambule, la présidente rappelle l'ordre du jour et demande une modification à savoir la prise de parole des élus juste après la prise de parole du secrétaire, pour permettre à celles et ceux qui doivent assister à d'autres manifestations, de pouvoir néanmoins prendre la parole au cours de l'assemblée générale.

Ordre du jour :

Début de l'assemblée générale ordinaire (article 10 des statuts)

- rapport moral par la présidente Edith DELANNOY
- rapport financier par le trésorier Dominique REVERCHON
- procès verbal de la vérificatrice aux comptes Sandrine ROUX
- rapport des activités de l'association par le secrétaire Guy DELANNOY
- La parole sera donnée aux élus (modification de l'ordre du jour)

Pause -----

Passage en assemblée générale extraordinaire (article 11 des statuts)

- lecture par le secrétaire Guy DELANNOY, des modifications apportées aux statuts dont une copie a été adressée aux adhérents en même temps que la convocation.
La parole sera ensuite donnée aux adhérents pour le vote des modifications.

Retour en assemblée générale ordinaire (article 10 des statuts)

- lecture par le secrétaire Guy DELANNOY des modifications apportées au règlement intérieur dont une copie a été adressée aux adhérents en même temps que la convocation.
La parole sera donnée ensuite aux adhérents pour le vote des modifications.
- Vote pour l'approbation de la création du poste de déléguée du secteur de Montmirail avec la déléguée désignée Charlotte PICARD.

TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE

ALZHEIMER SUD AISNE- siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : alzhimersudaisne@gmail.com

Election du nouveau bureau à bulletin secret conformément à l'article 12 des statuts.

- Vote des adhérents dans une urne fermée puis dépouillement. Proclamation des résultats
- Réunion en privé du nouveau bureau pour déterminer la responsabilité des différents postes.

Nomination par le nouveau bureau d'une vérificatrice aux comptes.

Questions diverses et parole aux adhérents.

A 14h30, la Présidente Edith DELANNOY lit le préambule de l'assemblée générale dans lequel elle accueille les personnes présentes et où elle explique que cette assemblée sera un peu plus longue que d'habitude en raison du renouvellement du bureau. Le bureau de cette assemblée sera elle-même comme présidente et Guy DELANNOY, secrétaire en titre en qualité de secrétaire de cette assemblée générale.

Elle donne le déroulé de cette assemblée générale qui se terminera par le verre de l'amitié.

A 14h45, la présidente Edith DELANNOY fait lecture de son rapport moral. Elle remercie l'ensemble de l'assistance présente, adhérents mais aussi partenaires et élus de leur présence puis elle fait un rappel des adhérents décédés durant l'année 2023 sans oublier celles et ceux des années précédentes avec une pensée pour leur famille.

Edith DELANNOY rappelle que cette année voit le renouvellement des membres du bureau au terme de deux années, et indique qu'il y a création d'un nouveau poste au bureau, celui de secrétaire adjoint(e) pour soulager le travail du secrétaire notamment. Cette création est inscrite dans la modification des statuts et du règlement intérieur dont les adhérents auront à voter les modifications.

Il est également rappelé que si les adhérents votent un bureau, ils ont aussi leur part dans le bon fonctionnement de l'association, d'où qu'il faut qu'ils soient informés de tout qui s'y passe notamment par l'intermédiaire des outils utilisés comme le site internet, la page facebook, la lettre mensuelle d'informations et le groupe WhatsApp créé au moment de la pandémie du Covid 19.

La présidente rappelle qu'il n'y a aucune manigance en quoique ce soit, aucun sou-groupe comme cela a été entendu mais des amitiés et des contacts qui se font et se défont. C'est cela aussi une association.

Tout ce qui est fait dans l'association l'est en toute transparence et s'il y a du retard dans certaines communications, il n'y a aucune arrière pensée mais le fait que la Présidente et le secrétaire ont aussi une vie en dehors de l'association.

Edith DELANNOY remercie les partenaires publics et privés et notamment le maire de Château-Thierry, Sébastien EUGENE pour l'aide apportée notamment par les différents services de la municipalité.

Elle remercie aussi les bénévoles de l'association et les membres du bureau qui ont fait un excellent travail au cours des deux années passées.

La présidente rappelle que présider une association c'est à la portée de tous, mais la diriger est une autre affaire. Depuis que l'association a été créée, elle a pu faire sa place dans le paysage des associations où elle est unanimement reconnue notamment dans ses actions en direction des familles touchées par la maladie d'Alzheimer.

La présidente souhaite revenir sur un dossier important celui du Séjour Bouffée d'Air© qui passe de 4 à 5 nuits et de 5 à 6 jours ce qui entraîne une augmentation du prix du séjour ; bien entendu l'association va continuer à prendre en charge un peu plus de la moitié de la facture soit environ 57%. Le séjour a été mis en place pour permettre aux aidants et à leur malade de pouvoir sortir de leur isolement et ce sont pour eux des vacances qu'ils ne peuvent plus prendre avec leur malade. C'est très important pour eux car à cette occasion, ils peuvent prendre du repos et du répit car leur malade est pris en charge par des bénévoles formés.

IL y a deux ans maintenant, la Présidente a souhaité rencontrer le Théâtre'O de Château-Thierry pour voir s'il était possible de mettre en place une pièce de théâtre à partir de scénettes sur la maladie d'Alzheimer. Apparemment cela a été fait puisque la première devrait intervenir à la fin du printemps et il est probable que nous puissions la présenter au cours de la SEMAINE VERTE ALZHEIMER©. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Edith DELANNOY conclut son rapport par des remerciements à celles et ceux qui nous accompagnent aujourd'hui et demain.

TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE

ALZHEIMER SUD AISNE – siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : alzhimersudaisne@gmail.com

La parole est ensuite donnée au trésorier Dominique REVERCHON et la trésorière adjointe Sandrine ROUX

Par l'intermédiaire d'un diaporama, la comptabilité est présentée à l'assistance.

Les détails sont explicités ;

- les Charges (dépenses) donnent un global de 9274,74 euros, tandis que les Produits (recettes) donnent un global de 12 658,39 euros. Cela donne un résultat positif de 3383,65 euros.

Au 31 décembre 2023, il y avait sur le compte la somme de 11 947,22 euros et en caisse espèces la somme de 124,10 euros pour un total disponible de 12 071,32 euros.

Les deux rapports sont mis au vote à main levée des adhérents.

- Le vote du rapport moral de la Présidente : nbre de voix contre : Zéro
nbre d'abstention : Zéro

Le rapport est adopté à l'unanimité

- Le vote du rapport financier du Trésorier : nbre de voix contre : Zéro
nbre d'abstentions : Zéro.

Le rapport est adopté à l'unanimité

- Le vote pour le maintien de la cotisation à 25 Euros/ personne physique et 50 Euros / personne morale
nbre de voix contre : Zéro
nbre d'abstention : Zéro.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

La parole aurait du revenir à Florence THEISS, vérificatrice aux comptes, mais celle-ci était absente et nous n'avons pas reçu son procès-verbal. Il a été reçu le 03 mars 2024. Il donne quitus à la comptabilité sans remarque.

A 15 heures 40, la parole est donnée à **Madame Anne MARICOT**, conseillère départementale chargée des personnes âgées ; Elle se félicite de la bonne tenue des finances de l'association et des actions que nous menons auprès des familles touchées par la maladie d'Alzheimer et elle se tient à notre disposition en cas de besoin.

A 15H45, L'assemblée générale ordinaire est suspendue pour passer en assemblée générale extraordinaire.

Le secrétaire donne lecture des modifications apportées aux statuts déjà reçus par les adhérents en même temps que la convocation à l'assemblée générale. Aucun adhérent ne souhaite prendre la parole.

Il est procédé immédiatement à l'approbation de ces modifications par vote à main levée. Elles sont approuvées à l'unanimité.

A 16 heures 00, retour en assemblée générale ordinaire et lecture par le secrétaire des modifications apportées au règlement intérieur. Comme pour les statuts, les adhérents ont reçu une copie des modifications du règlement intérieur avec leur convocation. Aucun adhérent ne souhaite prendre la parole.

Il est procédé immédiatement à l'approbation des modifications par un vote à main levée. Elles sont approuvées à l'unanimité.

Puis il est procédé au vote pour l'approbation par l'assemblée de la création du poste de délégué de secteur sur Montmirail(51) par décision du bureau en date du 30 juin 2023 et la nomination de Charlotte PICARD en qualité de déléguée de secteur. Cette approbation est votée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Il est procédé au vote à bulletin secret du nouveau bureau avec la création d'un poste de secrétaire adjoint(e). Les membres du bureau sortant se présentent à nouveau devant les adhérents pour un nouveau mandat et une adhérente souhaite se présenter au poste de secrétaire adjointe. Les noms sont présentés à l'assistance, puis il est rappelé les conditions du vote des membres du bureau à savoir un vote à bulletin secret.

L'urne a été présentée ouverte puis refermée. Le vote des adhérents et mandants a été effectué.

Le dépouillement peut intervenir : il y a 34 votants ou représentés sur les 54 inscrits de l'association. Tous les bulletins sont valides et seront archivés avec le présent procès verbal.

TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE

ALZHEIMER SUD AISNE- siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : alzhimersudaisne@gmail.com

Les personnes suivantes sont élus à l'unanimité :

DELANNOY Edith 34 voix/ 34 votants - SCHNEIDER Guy 27 voix / 34 votants- REVERCHON Dominique 34 voix / 34 votants - ROUX Sandrine 34 voix/ 34 votants - DELANNOY Guy 34 voix/ 34 votants– TOURET Isabelle 34 voix / 34 votants.

A 17 heures 15, les membres élus au bureau se retirent dans une petite salle annexe pour procéder entre eux à la répartition des différentes responsabilités au sein du nouveau bureau.

Par un tour de table et un vote à main levée, les responsabilités sont partagées comme suit :

Présidente: DELANNOY, Edith

Vice président: SCHNEIDER, Guy

Trésorier: REVERCHON, Dominique

Trésorière adjointe: ROUX Sandrine

Secrétaire: DELANNOY, Guy.

Secrétaire adjointe: TOURET Isabelle.

A 16h45, Après avoir signé le procès-verbal de cette première réunion du bureau nouvellement élu, les membres du bureau se sont présentés aux adhérents qui ont validé les nouveaux élus dans leurs responsabilités respectives par de chaleureux applaudissements.

Florence THEISS n'ayant pas souhaité se représenter en qualité de vérificatrice aux comptes pour les deux années à venir, le nouveau bureau va rechercher un ou une adhérente susceptible d'occuper ce poste.

Conformément au règlement intérieur, les personnes suivantes ont un accès au compte bancaire de l'association : La présidente Edith DELANNOY – le Trésorier Dominique REVERCHON et le Secrétaire Guy DELANNOY.

Questions diverses

La parole est donnée aux adhérents - en ce qui concerne des éventuelles sorties en 2024, plusieurs idées ont été données. Elles feront l'objet de recherche sur leur faisabilité et leur mise en place si possible.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 17 heures 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de cette assemblée générale, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A CHATEAU-THIERRY, le 24 Février 2024.

La Présidente de séance
DELANNOY, Edith



Le Secrétaire de séance
DELANNOY, Guy



TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE

ALZHEIMER SUD AISNE- siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : alzhimersudaisne@gmail.com